

Compte-rendu du Conseil Municipal d'ESPINASSE-VOZELLE

du mardi 6 Avril 2021 (Salle Polyvalente P. Bathiat)

Ouverture de la Séance à 18h30

Présents :

Maire : Michel Marien,

Adjointes : Jean Pierre Bettiga, Philippe Mondet, Daniel Auxietre, Simone Beauvoir

Conseillers : Catherine Bouchot-David, Morgane Laulin, Hervé Ramin, Jacques Parmentier, Aline Tabardin Goigoux, Jocelyn Toton, Marc Rélot

Absents excusés : Bourdier Marie-Hélène, Fonde Gaëlle, Touzain Frédérique.

Assistait à la séance : Nadine Martin, Secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : Rélot Marc

Monsieur le Maire signale qu'à la suite de la situation sanitaire :

- Ecole fermée – Centre de loisirs fermé – Garderie fermée.
- Répartition du personnel entre ménage et classement.

Vote des Taxes Communales :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 est fixé comme suit :

- Taxe Foncier Bati : 38,95% dont 22,87% partie du département et 16,08% partie de la commune
- Taxe Foncier Non Bati : 29,85%

Vote du budget principal et du budget annexe 2021 :

Ils sont présentés par Jean-Pierre BETTIGA.

Le budget principal s'équilibre à 735 000 euros en recettes et dépenses d'exploitation et à 797 248 euros en recettes et dépenses d'investissement.

Le budget annexe s'équilibre à 20 050 euros en recettes et dépenses d'exploitation et à 171 169 euros en recettes et dépenses d'investissement.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

Délibérations :

* Il est nécessaire de régulariser l'acquisition d'une superficie 20m² sur la parcelle cadastrée E251, rue des Fauvettes. Le prix d'achat est fixé à 0,50€ le m².

La proposition est adoptée à l'unanimité et Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

* Règlement Général de Protection des Données :

Il est décidé à l'unanimité :

- d'adhérer au service optionnel protection des données à caractère personnel de l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA).
- de désigner l'ATDA en tant que personne morale comme déléguée à la protection des données

- d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir
- de s'engager à verser le montant de la contribution financière fixé annuellement par le conseil d'administration.

* Après une visite sur le terrain, il s'avère que la servitude de passage au profit de la parcelle E510 appartenant à M. et Mme Marcaggi peut se limiter aux parcelles E509 et E506 appartenant à la commune. Et exclure la parcelle E508.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, la rédaction de l'acte est confiée à Maître Picard et Monsieur le maire ou un adjoint sont autorisés à accomplir les formalités subséquentes et signer l'acte de constitution de servitude.

* Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière pour l'aménagement de la route de Vendat (RD279) pour la mise en sécurité du cheminement piétons.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et Monsieur le Maire autorisé à prendre toute décision et signer tout acte ou document relatif à la conduite de ce dossier.

* Factures en investissement :

Il est décidé à l'unanimité que les factures de Prolians Rhône-Alpes Auvergne n°7S32312 d'un montant de 133,49 euros TTC et n°7S32311 d'un montant de 110,15 euros TTC seront imputées en investissement à l'article 2184 opération 300 Mobilier médiathèque.

Questions diverses :

- Mme Chevreuil envisage l'achat du terrain au carrefour rue du Breuil et RD 215 pour la construction d'une Yourte. Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée sur ce projet. Aucune objection n'est formulée.
- Mme MARTIN, rue St Clément, envisage de vendre sa propriété et souhaiterait conserver une partie du terrain pour y construire une maison en bois. Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée sur ce projet. Aucune objection n'est formulée.

Le maire lève la séance à 20h 40.